



8 mars 2007

## **Information/Recommandation sur la lentille intra-oculaire ICARE de CORNEAL**

En accord avec l'AFSSAPS, la société Corneal a émis le 20/02/2007 un courrier d'information / recommandation aux utilisateurs des lentilles intra-oculaires ICARE concernant les patients implantés.

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par l'AFSSAPS.

Cette information concerne les directeurs d'établissements de santé, correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services d'ophtalmologie

**Code nomenclature : 40702**

---

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

---

site - <http://www.hosmat.fr>